

Aide à la presse bourrée d'écueils

Autor(en): **Tille, Albert**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1548

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021240>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aide à la presse bourrée d'écueils

Les rabais postaux aux journaux profitent aux gros tirages qui n'en ont pas besoin. Deux tentatives de réforme du système en consultation sont mal reçues. Quelques idées surgissent cependant pour sortir de l'ornière.

La Confédération dépense annuellement 100 millions pour abaisser le prix de la distribution des journaux. La Poste met 30 millions de sa poche. La distribution de cette manne n'est pas aveugle. Les tarifs sont différenciés en fonction du tirage, du volume rédactionnel, de la périodicité. Ainsi, une petite publication politique est subventionnée de quelque 15 centimes par numéro, alors que *Construire* ou *Coopération* ne touchent que 9 centimes. Mais le tirage des journaux édités par Migros et Coop est énorme. Une bonne part de l'aide fédérale va donc aux deux plus grands distributeurs du pays!

Les imperfections du système actuel sont criantes. Le Conseil fédéral a proposé une retouche des tarifs postaux. Elle a été reçue fraîchement. La Commission des institutions politiques du Conseil national a repris le flambeau. Elle propose d'abandonner la subvention par l'intermédiaire de La Poste au profit d'une aide directe aux journaux. But de l'exercice: sauvegarder la diversité des médias menacée par la concentration de la presse.

Tri obligatoire

La Commission des institutions politiques propose l'introduction d'un nouvel article constitutionnel (63 bis).

« La Confédération encourage la diversité et l'indépendance des médias. Ce faisant, elle tient compte de l'importance des médias pour la formation démocratique de l'opinion aux niveaux national, régional et local, ainsi que pour la cohésion sociale ».

Une loi est nécessaire pour la mise en œuvre de ce grand principe. Elle doit faire un tri entre les

journaux dignes de soutien et les autres. La Commission propose de reprendre un certain nombre de critères déjà en vigueur dans le système des tarifs postaux comme le tirage ou le volume rédactionnel. Elle ajoute d'autres conditions.

- le journal ne doit pas être gratuit;
- il devrait employer un nombre minimum de collaborateurs
- il devrait avoir une charte rédactionnelle
- il devrait se soumettre à un organe de médiation
- les rapports de propriété devraient être transparents

Pistes nouvelles

Le projet parlementaire n'est guère mieux accueilli que celui du Conseil fédéral. En passant de l'aide postale indirecte à l'aide directe, on renforcerait l'intervention de l'Etat sur la presse. Cette critique n'est pas convaincante. Avec l'un ou l'autre système on n'évite pas les choix.

L'intérêt du projet parlementaire est d'introduire de nou-

veaux critères pour l'octroi d'une aide. Tous ne sont pas bons. Pourquoi écarter les journaux gratuits et subventionner ceux qui sont financés à 80% par la publicité? Pourquoi abandonner des titres trop modestes pour avoir «un nombre minimum de collaborateurs?»

Les critères qualitatifs sont, en revanche, plus intéressants. L'exigence de transparence est difficilement contestable. L'obligation d'une charte rédactionnelle est déjà une règle paritaire reconnue dans la branche.

Dans sa réponse à la consultation, la Fédération suisse des journalistes propose d'autres exigences qualitatives. Pour obtenir un soutien fédéral, un titre devrait respecter les conventions collectives de la branche. Il devrait s'engager à respecter les «droits et devoirs des journalistes» qui représentent la charte déontologique de la profession. En imposant ces critères qualitatifs définis hors de son influence, l'Etat exercerait une influence acceptable. at

Fabrique de DP

Après une longue collaboration bénévole, Catherine Bolens, pour la mise à jour des archives électroniques, et Allegra Chapuis, pour les corrections et la maquette, ont décidé de ne plus participer à la fabrication du journal.

Nous souhaitons saluer leur disponibilité et leurs compétences qui ont été indispensables au bon fonctionnement de DP. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Dépraz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Yvette Jaggi (yj)

Jean-Yves Pidoux

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Responsable administrative:

Anne Caldelari

Impression:

Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, cp 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch